

Pérenniser, promouvoir et développer l'activité des conseillers médicaux en environnement intérieur en région Grand Est

Objectif opérationnel 7 : Agir pour une meilleure qualité de l'air auprès des publics sensibles.

Public concerné : patients ayant des pathologies respiratoires en lien avec un polluant de l'environnement

Territoires ciblés : Région Grand Est

Pilote d'action : HUS de Strasbourg, AP3A

Responsable opérationnel : ATMO Grand Est

Partenaires associés : ATMO Grand Est, ARS, Faculté de médecine de Nancy,

Références PNSE3 :

- **Action 49** « Mettre en œuvre le plan de qualité de l'air intérieur annoncé par le gouvernement. »

Contexte



Au cours des dernières années, les liens ont été démontrés entre l'exposition aux polluants de l'habitat et les symptômes, notamment respiratoires, qui peuvent y être associés. De plus, le bénéfice clinique des méthodes d'éviction globale dans la prise en charge de ces pathologies a été mis en évidence.

A cet effet, le métier de CEI/CMEI a été créé pour se rendre au domicile du patient afin de réaliser un audit de la qualité de l'environnement intérieur et de proposer des mesures d'éviction pour réduire l'exposition aux polluants.

Les Conseillers en Environnement Intérieur (CEI/CMEI) qui interviennent à la demande des médecins ou dans le cadre de dispositifs de lutte contre l'habitat indigne, jouent ainsi un rôle essentiel auprès des populations souffrant de pathologies respiratoires (asthme, rhino-conjonctivite, pneumopathie d'hypersensibilité, mucoviscidose, BPCO, aspergillose invasive ...) ou d'allergies risquant de s'accroître dans des logements dégradés. Les études cliniques effectuées valident l'intérêt du métier.

Pour permettre une offre de soins homogène sur l'ensemble du territoire Grand-Est, il est prévu de structurer un réseau régional de CEI/CMEI en développant des postes avec une répartition équilibrée sur le territoire. Pour faciliter l'accès à ce service de CEI/CMEI, la promotion de l'activité auprès des professionnels de santé prescripteurs et des acteurs des pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne est nécessaire.

Depuis 2018, les visites des CEI/CMEI sur le territoire du Grand Est sont gérées par l'AP3A qui sert de guichet unique. L'AP3A s'appuie sur une base de données développées dans le cadre du dispositif IntAir'agir afin de disposer d'une vision globale des demandes de visites. Cette base de données permet également une coordination des interventions et une homogénéisation des comptes rendus de tous les CEI/CMEI membres de ce réseau.

Descriptif de l'action

La poursuite de la structuration du réseau des CEI/CMEI pour l'année 2019 est prévue de la façon suivante :

- Maintien du dispositif des CEI/CMEI actuels sur le Haut-Rhin (objectifs : 90 visites), le Bas-Rhin (objectifs : 230 visites), la Lorraine (objectifs : 30 visites) et sur la ville de Troyes (objectifs : 20 visites)
- Intégration dans le réseau d'une CEI exerçant son activité depuis plusieurs années sur la Lorraine au sein de l'Université de Lorraine/DHREAS/Réseau Allergolor (objectifs : 80 visites dont 20 via le réseau Allergolor)

- Intégration dans le réseau de deux CEI/CMEI pour effectuer des visites sur le nord de l'Alsace (objectifs : 10 visites) et sur le nord de la Lorraine (objectif : 10 visites) voire sur les territoires limitrophes si nécessaire.
- Promouvoir le métier de CEI/CMEI sur les territoires dépourvus (ex : Champagne Ardenne) afin d'inciter des professionnels à suivre la formation pour, à terme, intégrer le réseau d'AP3A

Suite à l'intégration de nouveaux CEI/CMEI, poursuite de la communication autour du dispositif :

- Newsletter transmise à l'ensemble des prescripteurs
- Communication élargie aux professionnels de santé libéraux (pneumologues, allergologues, pédiatres)
- Interventions publiques à destination d'un public cible (professionnels de santé, travailleur sociaux, élus, grand public...)
- Identification d'éventuels organismes/partenaires pouvant relayer l'information sur le métier et sur la formation des CEI/CMEI

Les demandes relatives aux interventions de l'ensemble de ces **CEI/CMEI** seront centralisées par l'AP3A via la base de gestion des demandes, IntAir'agir, géré par ATMO Grand Est, qui constitue un appui pour la structuration du réseau CEI/CMEI et la promotion de l'activité. Il est actuellement fonctionnel en Alsace et sur la Lorraine. Son déploiement est prévu sur la Champagne-Ardenne en 2019. Il comporte plusieurs fonctionnalités :

- Réalisation de diagnostics de la qualité de l'air intérieur aux domiciles des patients par ATMO Grand Est suite à une demande de l'ARS ou d'un CEI/ CMEI.
- Base de gestion des demandes de visites CEI/CMEI
- Site internet grand public accessible sur l'ensemble du territoire du Grand Est.
- Structuration et animation d'un réseau d'acteurs sur la qualité de l'air intérieur

Indicateurs de résultats

- Nombre de visites à domicile réalisées par territoire.
- Nombre et qualité des prescripteurs
- Nombre de visites évaluées en 2019 portant sur les visites réalisées en 2018
- Nombre de visites avec analyses chimiques/évaluation de la qualité de l'air intérieur
- Nombre de visites avec analyses de moisissures

Calendrier 2019



1^{er} trimestre :

- Intégration des nouveaux CEI/CMEI sur l'Alsace et la Lorraine
- Coordination de l'intervention des CEI/CMEI sur ces territoires
- Uniformisation de l'ensemble des documents de communication à destination des professionnels de santé
- Identification des partenaires à intégrer dans le dispositif IntAir'agir

4^e trimestre :

- Bilan d'étape pour évaluer l'ouverture du dispositif sur le territoire de la Champagne Ardenne



2^e trimestre :

- Identification, repérage et information des nouveaux prescripteurs en Lorraine, sur Troyes
- Réflexion sur le déploiement d'actions de sensibilisation sur la QAI sur le Grand Est
- Présentation du dispositif aux partenaires lorrains et sur le territoire de la Champagne Ardenne

